
COMITE SYNDICAL RENOUVELLEMENT GOVERNANCE

SEANCE DU 22 AVRIL 2026

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DE RENOUVELLEMENT DE LA GOUVERNANCE

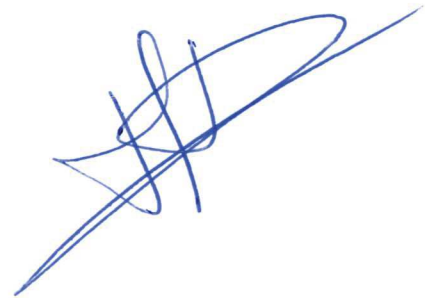
- A 17h10, ouverture de la séance par Monsieur Daniel DUTHEIL, doyen d'âge parmi les délégués des Communes membres du Syndicat Mixte
- Il nomme Monsieur Mickael BOUSQUER, benjamin de l'assemblée, secrétaire de séance.
- Monsieur Daniel DUTHEIL est informé par les équipes que la majorité des membres est présente ou représentée et qu'au moins deux délégués du Département sont présents. Le quorum est atteint.
- Monsieur Daniel DUTHEIL appelle les délégués à faire acte de candidature.
Monsieur Didier MARSALEIX se déclare candidat.
- Il est procédé à l'élection du Président.
- Résultats du scrutin :
 - Nombre d'inscrits : 71
 - Nombre de votants : 58
 - Nombres de suffrages exprimés : 162

 - Monsieur Didier MARSALEIX : 162 voix
 - Bulletins blancs : 0
 - Bulletins nuls : 0
- Lecture des résultats par Monsieur Daniel DUTHEIL qui proclame élu Monsieur Didier MARSALEIX Président du Syndicat Mixte. Il lui cède la place de Président.

- Monsieur Didier MARSALEIX prend la présidence. Aussitôt, il soumet au vote l'élection des 3 Vice-Présidents.
- Sous la Présidence de Monsieur Didier MARSALEIX, les candidatures suivantes sont présentées.
 - o 1^{er} Vice-Président : Monsieur Laurent DARTHOU
 - o 2^{ème} Vice-Président : Monsieur Philippe MOULIN
 - o 3^{ème} Vice-Président : Monsieur Christian BOUZON, délégué du Département

- Le Président soumet les candidatures au vote à main levée.
- Les 3 Vice-Présidents sont élus à la majorité absolue, 161 voix pour et une abstention.
- Le Président soumet au vote :
 - une proposition de délégations de pouvoir que le Comité Syndical peut lui consentir,
 - le procès-verbal du comité syndical du 5 février 2026,
 - le 6^{ème} programme de travaux
- Le Comité Syndical approuve à main levée, à l'unanimité, les délégations de pouvoir consenties au Président, le procès-verbal du comité syndical du 5 février 2026 et le 6^{ème} programme de travaux.

L'ordre du jour de la séance est épuisé à 18h00.



Didier MARSALEIX
Président du Comité Syndical